

Organisme désigné par
le ministère chargé de l'industrie
par arrêté du 22 août 2001

DDC/72/B030114-D3

Compteur PERNIN Equipements type NEB 45
utilisé pour le mesurage des liquides autres que l'eau

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du décret du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret du 12 avril 1955 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs volumétriques de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANT :

Pernin Equipements - 104, rue de Stalingrad - 93100 MONTREUIL SOUS BOIS

OBJET :

Le présent certificat complète la décision d'approbation de modèles n° 97.00.422.007.1 du 16 septembre 1997 ⁽¹⁾ relative aux compteurs PERNIN Equipements modèles N 20E, N 45E et N 80E.

CARACTERISTIQUES :

Le compteur PERNIN Equipements type NEB 45 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par la décision précitée par

- le remplacement du dispositif calculateur-indicateur électronique PERNIN Equipement modèle I 1215 approuvé par la décision d'approbation de modèle n° 97.00.510.010.1 du 30 mai 1997 ⁽²⁾ par le dispositif calculateur-indicateur électronique HECTRONIC modèle TWM 2084, approuvé par la décision d'approbation de modèle n° 99.00.510.006.1 du 4 juin 1999, pouvant être équipé des dispositifs accessoires indiqués dans ladite décision, et associé à un émetteur d'impulsions HECTRONIC modèle IG 2153,
- les valeurs des échelons d'indication et d'impression du volume qui sont de 1 L.

Les autres caractéristiques métrologiques des compteurs sont inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque de conformité au type devant figurer sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat, est constituée du numéro et de la date figurant dans le titre de celui-ci.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION :

Les conditions particulières de vérification indiquées dans la décision n° 97.00.422.007.1 cité en objet sont applicables à l'exception de la condition concernant le dispositif calculateur-indicateur qui est remplacée par la suivante.

Le dispositif calculateur-indicateur HECTRONIC modèle TWM 2084 équipant les compteurs faisant l'objet de la présente décision est vérifié conformément aux dispositions de la décision n° 99.00.510.006.1 précitée.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/72/B030114-D3 et chez le fabricant.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 11 septembre 2006.

Le Directeur général

Marc MORTUREUX

- (1) Revue de métrologie : novembre 1997, page 614,
- (2) Revue de métrologie : août/septembre 1997, page 479.